

# Forte hausse des défaillances d'entreprises en 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Si le « quoi qu'il en coûte » a permis à de nombreuses entreprises de passer le cap de la crise sanitaire et de ses périodes de confinement, la fin des aides et l'environnement économique chaotique de 2023 ont fait repartir le nombre de procédures de redressement ou de liquidation à la hausse. Selon [la dernière étude de BPCE](#), pas moins de 56 601 défaillances d'entreprises ont ainsi été enregistrées en 2023. Pour rappel, leur nombre était de 52 329 en 2019, dernière année de référence avant que le soutien massif de l'État ne vienne artificiellement en faire chuter le nombre (42 099 en 2022, 26 060 en 2021 et 32 455 en 2020). Une hausse de 8 % par rapport à 2019 que les spécialistes de BPCE attribuent à un effet de rattrapage, mais aussi à une année 2023 marquée par une très faible croissance économique (+0,9 % selon l'Insee), une hausse des coûts, notamment de financement (provoquée par la flambée des taux initiée par les banques centrales pour contrer l'inflation), mais aussi les remboursements de PGE et des dettes Urssaf.

## Les grosses PME en première ligne

Contre toute attente, les plus petites structures, celles employant moins de 3 salariés ont été les moins touchées par la hausse du nombre de défaillances. L'augmentation n'est ici que de 2 % alors qu'elle atteint 44 % pour les entreprises de

plus de 100 salariés. 197 PME-ETI ont ainsi été concernées par une procédure de redressement ou de liquidation l'an dernier. Un plus haut historique depuis la crise financière de 2008 qui se traduit par un nombre très élevé d'emplois menacés : 240 000, soit 27 % de plus qu'en 2019.

En termes de secteur, l'étude note une forte corrélation entre la dégradation de l'environnement économique observée en 2023 (produits frappés par l'inflation, hausse des taux, prudence des consommateurs...) et les défaillances. Les transports routiers de marchandises, les activités financières et d'assurance, l'immobilier ou encore la restauration ont particulièrement souffert. Le repli de la consommation des ménages a également entraîné un sursaut des défaillances dans le commerce alimentaire, la vente automobile ou encore les services aux particuliers (salons de coiffure, soins de beauté et corporels...). On remarque également, sur la toute fin 2023, une aggravation des défaillances frappant les entreprises du bâtiment.

## **Vers une nouvelle hausse en 2024**

Selon la BPCE, « en 2024, les défaillances d'entreprises devraient à nouveau progresser et pourraient atteindre 62 000 événements (+10 % par rapport à 2023) ». Compte tenu du maintien des taux d'intérêt élevés et de la prudence des ménages, l'immobilier, la construction et la restauration devraient connaître une dégradation de leur situation. Sous l'effet de l'érosion des marges et des mutations à l'œuvre (arrivée des intelligences artificielles), le nombre de défaillances dans les services aux entreprises pourrait également s'accroître. En revanche, compte tenu du reflux de l'inflation attendu, le commerce de détail, l'agroalimentaire et les services aux personnes pourraient être moins affectés en 2024.

Ces 62 000 défaillances devraient menacer 250 000 emplois cette année, estime la BPCE.

